

## COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/185

FETE MEDIEVALE A L'ABBAYE  
NAVETTES BUS  
INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route  
Vu l'organisation les 10 et 11 août prochain par le Comité des Fêtes « Watt'en Fête » d'une fête historique sur le site de l'Abbaye  
Vu le passage de navettes bus entre le centre-ville (avec un arrêt Grand Place et un arrêt place Vandenbergue) et le site de l'abbaye  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des visiteurs et faciliter le bon déroulement de cette fête

**ARRÊTE**

**Art 1 :** le stationnement de tous les véhicules sera INTERDIT sur la Grand Place (sur 2 places devant l'Auberge Flamande) et place Roger Vandenbergue (sur 2 places entre la mairie et l'ancienne école) le samedi 10 août 2024 de 10h00 à 19h00 et le dimanche 11 août 2024 de 10h00 à 19h00.

**Art 2 :** la signalisation relative à cette prescription sera mise en place et assurée par les services techniques municipaux.

**Art 3 :** Cette disposition entrera en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire.

**Art 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'Adjudant-chef de gendarmerie de Watten
- Le département gestionnaire de voirie
- Les autocars Schoonaert

Fait à WATTEN, le 08 août 2024

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.